



FICHE DE DIRECTIVES D'UTILISATION EN TOUTE SÉCURITÉ

Date de création 12-août-2009

Date de révision 22-juin-2018

Version 2

Informations générales

Cette fiche d'instructions pour une utilisation en toute sécurité est le document fourni par Owens Corning pour communiquer des directives sur la manutention et l'utilisation en toute sécurité pour des articles manufacturés non réglementés par la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA, 29 CFR 1910.1200, ni par la réglementation canadienne sur les produits dangereux DORS/2015-17 (SIMDUT 2015)

1. IDENTIFICATION

Nom du produit	OptiLiner® Polyethylene Fabric Liner
Synonymes	Doublure en toile de polyéthylène
Code du produit	OCIS00041
Utilisation recommandée	Système de revêtement à bande
Adresse du fabricant	Owens Corning Insulating Systems, LLC One Owens Corning Parkway Toledo, Ohio 43659
Téléphone de l'entreprise	1-800-GET-PINK ou 1-800-438-7465
Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24	Chemtrec 1-800-424-9300 or 1-703-741-5970 CCN17393
Numéro d'appel d'urgence	1 419 248-5330 (après 17 h HNE et lors des week-ends)
Adresse de courriel	safetydatasheet@owenscorning.com
Site Web de l'entreprise	http://owenscorning.com/

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Regulatory Status	<p>Ce produit est considéré comme un article. La définition d'article selon 29 CFR 1910.1200(c) est la suivante : un "article" est un produit manufacturé autre que sous la forme d'un liquide ou de particules : (i) qui est mis sous une forme spécifique ou transformé durant la fabrication ; (ii) qui a une fonction finale dépendant totalement ou partiellement de sa forme ou de son dessin en usage final ; et qui dans des conditions d'usage normal ne libère pas plus que de très faibles quantités ou traces de produits chimiques dangereux (tels que définis au paragraphe (d) de cette section) et n'induisent pas de risque physique ou de danger pour la santé des employés</p> <p>Ce produit est considéré comme un article selon règlement canadien sur les produits dangereux DORS/2015-2017 Les articles manufacturés qui satisfont la définition de la Loi sur les produits dangereux du Canada (tout article manufacturé selon une forme ou une conception qui lui confère une destination spécifique et dont l'usage, en des conditions normales, et l'installation, si celle-ci est nécessaire pour l'usage auquel il est destiné, n'entraînent pas le rejet de produits dangereux ni aucune forme de contact d'un individu avec ces produits) ne sont pas réglementés par le règlement canadien sur les produits dangereux DORS/2015-2017</p>
--------------------------	--

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

Mesures d'ingénierie Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- | | |
|---|--|
| Protection des yeux/du visage | • Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) |
| Protection de la peau et du corps | • Porter des gants de protection
• Porter des chemises à manches longues et des pantalons longs |
| Protection respiratoire | • Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui dépassent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés conformément au programme de protection respiratoire de leur entreprise, à la réglementation locale ou à la norme 29 CFR 1910.134 |
| Considérations générales sur l'hygiène | • Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide
Odeur	Aucune odeur détectable
Couleur	Blanc, Gris, Noir
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	• Stable
Possibilité de réactions dangereuses	• Aucun dans des conditions normales de traitement
Produits de décomposition dangereux	• Dioxyde de carbone (CO ₂) • Monoxyde de carbone • Styrene • De faibles quantités de fluorure d'hydrogène, de chlorure d'hydrogène, de fluor et de chlore peuvent être libérées • D'autres composés non déterminés peuvent être rejetés en petites quantités

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit	Ce produit ne présente pas un risque de toxicité aiguë selon les renseignements connus ou fournis
--------------------------------------	---

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ce produit ne devrait pas être dangereux pour l'environnement

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**Inventaires internationaux**

Ce produit est classé comme un article. Les articles sont exemptés d'enregistrement ou d'inscription dans les inventaires de produits chimiques comme TSCA (États-Unis), LIS/LES (Canada), REACH (Union européenne), ENCS (Japon), IECSC (Chine), KECL (Corée du Sud), PICCS (Philippines), AICS (Australie)

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

16. AUTRES INFORMATIONS**Date de création**

12-août-2009

Date de révision

22-juin-2018

Note de révision

Sections de la FS mises à jour 2

Avis de non-responsabilité

Une attention raisonnable a été apportée à la préparation de ces renseignements; toutefois, le fabricant ne donne aucune garantie de valeur marchande, ou tout autre garantie, expresse ou tacite, en ce qui a trait à de tels renseignements. Le fabricant ne fait aucune représentation et n'assume aucune responsabilité pour tout dommage direct ou accessoire à la suite de son utilisation

Fin de la Safe Use Instruction Sheet